



Quelle est la différence entre un pneu neige et un pneu hiver ?

Le marquage 3PMSF : la différence entre un pneu neige et un pneu hiver

Au-delà des appellations commerciales propres à chaque manufacturier de pneumatiques, il y a une différence essentielle : contrairement au pneu "neige", le pneu "hiver" fait l'objet d'un test réglementaire garantissant un niveau minimum d'adhérence sur sol enneigé.

Plus précisément :

- Le pneu « neige », défini par le seul marquage "M+S" (Mud + Snow = boue + neige), ne garantit aucune performance sur neige (en dehors bien sûr de l'engagement du manufacturier de pneumatiques) ;
- Le pneu « hiver » est peu à peu défini dans certains pays européens (dont la France) comme un pneu "neige" ayant été homologué comme "pneu pour conditions de neige extrêmes", Il porte alors un marquage spécifique dit "3PMSF".

Les pneus "3PMSF"

Il s'agit de pneus « neige » dont les performances en conditions hivernales sont validées par un test normalisé. Ce sont les seuls pneumatiques reconnus à terme, équivalents aux équipements amovibles de type chaînes / chaussettes à pneu.

De plus en plus, dans un nombre croissant de pays européens, seuls les pneus "3PMSF" seront reconnus comme satisfaisant aux éventuelles obligations d'équipement des véhicules en conditions hivernales.

Ce sera notamment le cas en France à partir du 1er novembre 2024. Voir article Loi Montagne 2021. D'ici là, les pneus "neige" (portant uniquement le marquage "M+S") sont tolérés.



Travaux de Normalisation des Pneumatiques pour la France

Quelle est la définition de 3PMSF ?

3PMSF signifie, en anglais, "3 peak mountain snowflake" qui représente une montagne à 3 pics avec un flocon de neige à l'intérieur.

Ce marquage atteste d'un niveau de performance minimale sur la neige.

Pictogramme "3PMSF" (3-Peak Mountain Snow Flake) appelé également symbole « Alpin » dans le texte réglementaire :



La certification 3PMSF

Le pneu 3PMSF est homologué (au titre du Règlement UN N° 117) via un test normalisé garantissant un niveau minimum d'adhérence sur neige (accélération ou freinage). Il porte alors, en plus du marquage "M+S", le marquage « 3PMSF ».



Travaux de Normalisation des Pneumatiques pour la France

En conclusion, on peut trouver sur le marché :

- Des pneus « neige » qui ne portent pas le marquage « 3PMSF »,
- Des pneus « 3PMSF » (en fait des pneus « neige » qui portent également le marquage « 3PMSF »), qui sont les seuls à garantir une performance minimale sur la neige et à pouvoir être considérés comme pneus « hiver » dans le cadre de la réglementation “Loi Montagne”.

Selon la politique marketing de chaque manufacturier, l’un ou l’autre de ces pneus peut porter des dénominations (non réglementaires) de type “4 saisons”, “toutes saisons” ou équivalentes.